

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIST-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 23 juin 2023,
Secrétaire de séance : Jean-Luc ESTOURNES

Etaient présents 39 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Fabienne TOUVARD à Christine CABON, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Marthe CLOT à Henri BELLEGARDE, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Patrick MAILLET, Philippe GARROTÉ à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : André BERNOS, David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Nathalie PASTOR, Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 230629-29-ADM-

**MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS
MEDICAUX**

B. UTHURRY expose :

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

A ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

La semaine du 12 Juin, l'Assemblée nationale examinait en séance la proposition de loi "visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels", portée par le député Frédéric Valletoux.

Le groupe de travail transpartisan sur les déserts médicaux portait, dans ce cadre, un amendement régulant l'installation des médecins et des chirurgiens-dentistes.

Cet amendement a été rejeté par l'Assemblée nationale le mercredi 14 juin, par 127 voix contre 168. Malgré l'opposition du gouvernement à cette mesure, les votes "Pour" sont venus de l'ensemble des bancs de l'hémicycle, à l'exception notable du Rassemblement national, seul groupe à avoir voté "Contre" à l'unanimité.

Au-delà du débat sur la régulation, le groupe transpartisan a fortement pesé dans les débats, et imprimé sa marque sur la proposition de loi "Valletoux" : 11 amendements portés par le groupe de travail ont été adoptés en commission et en séance permettant l'adoption de mesures concrètes pour améliorer l'accès aux soins : préavis de 6 mois avant le départ d'un médecin, extension du CESP dès la 2e année de médecine, limitation du cumul des aides à l'installation, suppression de la majoration des tarifs pour les patients ne parvenant pas à retrouver de médecin traitant.

Cette méthode de travail, qui transcende les clivages politiques, montre l'utilité du Parlement face aux urgences qui touchent l'ensemble des Françaises et des Français.

Le groupe de travail transpartisan reste déterminé à défendre la régulation de l'installation des médecins. Cette mesure, soutenue par 74% des Français, reste la seule à n'avoir jamais été essayée en France pour lutter contre la désertification médicale, malgré une efficacité avérée dans d'autres pays.

Les travaux du groupe transpartisan se poursuivront, à la fois pour obtenir l'examen par le Parlement d'un texte portant la régulation de l'installation, et pour continuer à porter de nouvelles mesures

puissantes en faveur de l'accès aux soins dans les territoires.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FORME** le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 juin 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé JLE

Signé BU

Jean-Luc ESTOURNES

Bernard UTHURRY